

ASSOCIATION
"Olivier TRANZEAT"

BULLETIN D'INFORMATION N° 1

du 20 avril 1989

*"Mieux vaut allumer une bougie, si petite soit-elle,
que de maudire l'obscurité"*
- "Proverbe chinois" -

I - LE MOT DU PRESIDENT

Mes Chers Amis,

Je voudrais saluer d'abord la naissance de ce premier numéro du "Bulletin d'Information" (non périodique pour l'instant, mais il le deviendra, n'en doutons pas).

Et puisque mes associés ne m'accordent qu'un mot, je prononcerai celui-ci : "ESPOIR".

"ESPOIR" ! C'est bien la conclusion des débats de la première Assemblée Générale de votre association - dont il est rendu compte ci-dessous - principalement tournés vers l'Avenir.

"ESPOIR" aussi pour la concrétisation de notre grand projet pour l'année en cours : l'aide médicale et sociale à l'enfant à domicile, parce qu'il est particulièrement réconfortant de constater que chaque fois qu'une difficulté nouvelle se présente, nous trouvons un nouveau concours, de nouveaux amis pour nous aider à traverser le gué de telle sorte que notre action s'appuie sur un "réseau" associatif dont nous devons coordonner les diverses actions.

"ESPOIR" enfin parce que, sans avoir fait la moindre exhibition médiatique - cela viendra, sans que nous participions à notre propre louange - nous commençons à être connus localement et les encouragements nous parviennent sous forme d'aides concrètes de toute sorte.

Ah ! encore un mot : MERCI

Votre Président
J.C. TRANZEAT

Le trésorier donne ensuite connaissance de la situation financière de l'association (voir document ci-joint).

Puis, le Président trace les perspectives d'activité pour 1989 en ce qui concerne les objectifs généraux et les relations avec "MAXIME +" et donne ensuite la parole au Docteur MADELIN, Vice-Président, pour exposer l'état d'avancement du projet "d'hospitalisation à domicile des jeunes enfants".

L'assemblée adopte diverses résolutions :

1. Elle approuve le rapport moral du Président.
2. Elle donne quitus au trésorier de sa gestion et approuve la proposition de créer un fonds de réserve avec une dotation de 5.000 F prélevée sur les excédents du premier exercice.
3. Elle adopte une proposition d'extension du Conseil d'Administration par la création de deux postes :
 - . l'un réservé à un médecin du Centre Hospitalier de CREIL,
 - . l'autre, à un membre de l'association des infirmières libérales de l'OISE - "ALCADEL 60".

III - L'AIDE MEDICALE ET SOCIALE A L'ENFANT MALADE A DOMICILE

L'association met en place une coordination des intervenants autour de l'enfant malade nécessitant une perfusion intraveineuse prolongée (chimiothérapie, antibiothérapie) effectuée à domicile.

Le but de cette initiative est de permettre la réduction du temps d'hospitalisation, et le retour à la maison des enfants leucémiques, cancéreux, mucoviscidosiques ...

Cette pratique nécessite la collaboration des services de pédiatrie (CREIL et SENLIS) en relation avec les équipes hospitalo-universitaires de PARIS, des médecins libéraux de ville acceptant de conduire à domicile les traitements (formation dans le cadre de l'Enseignement Post Universitaire "E.P.U."), des infirmières libérales regroupées dans le cadre de leur association de formation (ALCADEL 60).

Ces dernières pourront recevoir une formation spécialisée par l'équipe d'infirmières formatrices du Centre de Formation au traitement à domicile de l'enfant du département de Pédiatrie de l'Hôpital NECKER - enfants malades.

Des pharmaciens d'officines qui sont prêts à collaborer d'une part par leur formation post-universitaire personnelle, d'autre part par leur organisation en gestion de matériel de location et de petit matériel jetable, dans le cadre de PHARMASSISTANCE (pompes, seringues/électriques, chambres d'implantation, cath~~et~~eters ...).

Cette coordination se met en place par de nombreuses réunions qui se déroulent depuis le début de 1989 et se poursuivront durant cette année.

VI - LE "COIN" du Trésorier

Comme l'an passé le renouvellement des adhésions pour 1990 sera sollicité au cours du dernier trimestre de la présente année de manière que ceux qui le désirent - pour des raisons fiscales - puissent effectuer leur versement avant le 31 décembre.

Un bulletin d'adhésion est néanmoins joint au présent envoi ; ce bulletin est destiné :

- à permettre à quelques uns d'entre nous (rares) qui auraient omis de répondre à l'appel d'octobre dernier de réparer leur oubli - si oubli, il y a eu,
- à recueillir de nouvelles adhésions pour ceux (nombreux) qui sont "en paix avec leur conscience".

C'est le moment de solliciter un parent, un ami, ~~un~~ voisin et de le convaincre de nous rejoindre. Il est nécessaire, pour mener à bien nos projets que nous soyons nombreux.

VIII - DERNIERE MINUTE

La Convention avec l'association "MAXIME +" nous est revenue signée en date du 11 avril 1989.

Votre association va donc changer de nom pour s'appeler "OLIVIER +" dès que les statuts auront été modifiés.

ASSOCIATION "OLIVIER TRANZEAT"

Premier exercice : du 21 Octobre 1987 au 31 Décembre 1988

I - COMPTE DE RESULTATS

I / RECETTES

- Cotisations des adhérents		23 640,00
- Dons et subventions		30 700,00
- Produits financiers (dividendes)		447,00
		54 787,00
Total des recettes (I)		54 787,00

II/ CHARGES

1/ Frais de fonctionnement :		935,60
- Frais constitution de l'association :	207,00	
- Frais de P.T.T.	300,00	
- Frais de déplacement	178,00	
- Forum des associations	173,50	
- Frais bancaires	17,80	
- Frais de garde des titres	59,30	
2/ Emploi statutaire des fonds :		3 293,00
- Achats de jouets	1 793,00	
- Aide financières aux familles	1 500,00	
		4 228,60
Total des charges (II)		4 228,60

III/ <u>RESULTAT</u> (I - II) Exédent de recettes	50 558,40
---	-----------

II - BILAN

Actif		Passif	
- Matériel (ordinateur)	1,00	Résultats de l'exercice	50 558,40
- Banque	17 228,20		
- Caisse	400,00		
- Titres de placement	32 929,20		
	50 558,40		50 558,40

BULLETIN DE PREMIERE ADHESION - DE RENOUVELLEMENT-

Je soussigné(e) Madame, Mademoiselle, Monsieur

Noms et Prénoms

Profession

Adresse

N° de téléphone

Date et signature

COTISATION ANNUELLE

Membre adhérent à partir de 30F.

Membre de soutien à partir de 100F. JE VERSE F.

Membre donateur à partir de 500F.

(Associations, clubs, écoles, groupements divers, peuvent réunir leurs adhérents ou élèves pour être membre de soutien ou membre donateur).

ASSOCIATION "OLIVIER TRANZEAT"

M. et Mme TRANZEAT Jean-Claude

7, square de la Bigüe

60300 SENLIS

Tél : 44 60 90 99

N.B. : La somme versée est déductible de vos revenus imposables dans la limite de 1% de votre revenu net global.
Cette déduction n'est autorisée que si votre versement ne figure pas dans les charges de votre activité professionnelle. (cas du 1% du chiffre d'affaires ou des recettes brutes des activités industrielles, commerciales, artisanales, libérales ou agricoles).
- article 238 bis du Code Général des Impôts -